



CONSULTATION SUR L'ATRD5

Réponse des AFL Paris

18 décembre 2015

Question 1 : Quel est votre retour d'expérience sur le tarif ATRD4 et les conditions d'utilisation actuelles des réseaux de distribution de gaz naturel de GRDF, entrés en vigueur le 1er juillet 2012 ? Partagez-vous les analyses de la CRE sur le bilan du tarif ATRD4 ?

Globalement l'analyse de la CRE sur le bilan ATRD4 nous semble claire.

Question 2 : Etes-vous favorable au maintien d'une durée de quatre ans environ pour le prochain tarif de GRDF ? Si vous ne considérez pas cette durée comme pertinente, quelle serait, selon vous, la durée la plus pertinente ? Quelles conditions devraient accompagner cette évolution de la durée ?

La durée de 4 ans nous semble a priori adaptée. Cependant, les questions que pose la question 3 sur la pertinence du niveau initial des charges, compte tenu de l'activité demandée à GRDF pour cette période, mériterait que soit intégrée à cette période de 4 ans une « clause de revoyure », si ce niveau des charges était maintenu.

Question 3 : Etes-vous favorable à la reconduction du mécanisme en vigueur d'incitation à la productivité sur les charges nettes d'exploitation de GRDF selon lequel : • GRDF conserve les gains et pertes par rapport à la trajectoire prévisionnelle ? • le niveau initial des charges est fixé sur la base de celui constaté en 2014 ?

Nous sommes interrogatifs sur le fait que la CRE, suivant les recommandations de son consultant, prévoit de fixer le niveau initial des charges pour l'ATRD5 « *sur la base du niveau de charges le plus bas atteint sur la période précédente* », soit 2014.

En effet, nous nous demandons si le consultant a bien pris en compte les conséquences des missions diverses et des évolutions demandées à GRDF en suggérant cette base :

- Déploiement de GAZPAR, qui va fortement impacter les charges durant les 4 années à venir,

- Refonte du SI, indispensable dans ce contexte,
- Restructuration des services communs, inhérente au déploiement de linky et de gazpar, qui va entraîner des charges supplémentaires,
- Accompagnement de tous les acteurs pour qu'ils disposent d'éléments favorisant les actions en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique,
- Développement du réseau, corollaire indispensable aux actions visant à une meilleure efficacité énergétique (ces actions sont efficaces, et ont pour conséquence une baisse importante des consommations)
- Promotion et développement des usages du gaz,
- Projet Tulipe en fin d'exercice...

Et dans le même temps, poursuite des actions de sécurité industrielle, dont le niveau ne doit pas être restreint.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de maîtriser les coûts et charges d'exploitation, ou d'investissements réseau. Cela va dans l'intérêt des consommateurs. Cependant, le « moins-disant » n'est peut-être pas la meilleure solution, et il nous semblerait raisonnable, au vu des observations du GRD, d'envisager une maîtrise des charges plus modeste, quitte à en revoir les niveaux annuellement si besoin.

Question 4 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'un mécanisme incitant GRDF à la maîtrise de ses coûts unitaires d'investissements dans les réseaux ? Que pensez-vous des modalités envisagées par la CRE ?

Sur le principe de mise en œuvre d'un tel mécanisme, nous sommes d'accord avec la CRE. Il nous est cependant impossible d'apprécier pleinement les modalités envisagées dans la mesure où ce qui est présenté reste très général.

Question 5 : Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'un mécanisme incitant GRDF à la maîtrise de ses charges de capital sur les actifs hors réseaux au même titre que les charges d'exploitation ? Que pensez-vous du mécanisme envisagé par la CRE ?

Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ce point.

Question 6 : Avez-vous des remarques sur la liste des indicateurs de suivi de la qualité de service envisagés ? Question 7 : Selon vous, les indicateurs existants permettent-ils de mesurer tous les aspects importants de la qualité de service du GRD ? Sinon, quels indicateurs devraient être ajoutés ?

Cette liste nous convient, dans la mesure où elle prend bien en compte la dimension client .

Question 8 : Êtes-vous favorable à l'évolution proposée du mécanisme d'attribution des bonus et des pénalités, c'est-à-dire à la fixation d'un unique objectif de référence et de valeurs plafond et plancher pour les indicateurs incités financièrement ?

Cette évolution nous semble de bon sens, à condition que les indicateurs sont solides.

Question 9 : Êtes-vous favorable à l'évolution proposée du mécanisme d'ajustement des paramètres de la régulation incitative de la qualité de service en cours de période tarifaire ? Avez-

vous des remarques sur la liste des indicateurs de suivi de la qualité de service dont les caractéristiques seront fixées pour la période ATRD5

Nous y sommes favorables.

Question 10 : Etes-vous favorable à la mise en place d'une régulation incitant GRDF à développer le nombre d'utilisateurs raccordés au réseau de gaz ? Etes-vous favorable aux modalités du mécanisme d'incitation envisagé par la CRE ?

Nous sommes partagés quant à la mise en place de cette régulation, car nous avons des doutes sur la possibilité de développer de manière importante le nombre d'utilisateurs raccordés, dans le contexte actuel, des facteurs externes pouvant avoir des incidences fortes sur les prévisions. De ce fait, nous ne souhaitons pas nous prononcer quant au mécanisme d'incitation envisagé.

Question 11 : Etes-vous favorable à l'introduction pour GRDF d'un dispositif de régulation incitative des dépenses de R&D où les sommes allouées à la R&D et non utilisées par GRDF seraient restituées aux utilisateurs en fin de période tarifaire ? Question 12 : Que pensez-vous de la mise en place d'un suivi annuel des projets de R&D de GRDF ?

Sur le principe, nous ne sommes pas défavorables à ce dispositif incitatif. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant envisagé par la CRE, ne disposant pas de base quant au budget actuellement consacré à ce poste par GRDF. Le suivi annuel des projets R&D de GRDF nous paraît par contre très intéressant.

Question 13 : Êtes-vous favorable au renforcement de l'incitation pour GRDF à maîtriser les coûts des pertes et différences diverses (passage d'une couverture au CRCP de 80 % à 70 %) en contrepartie d'une révision annuelle ex-post du montant de référence ?

Question 14 : Etes-vous favorable à la reconduction des principes du mécanisme de CRCP existant ? Sinon, quelles seraient, selon vous, les modifications à apporter au mécanisme actuellement en vigueur ? Question 15 : Etes-vous favorable aux évolutions proposées concernant les différents postes aux CRCP ?

Pas d'avis...

Question 16 : Etes-vous favorable au maintien d'une clause de rendez-vous pour le tarif ATRD5 de GRDF, selon des critères d'activation similaires à ceux mis en place pour la clause de rendez-vous du tarif ATRD4 ?

Oui, nous y sommes d'autant plus favorables que si les incitations à la productivité telles qu'exposées à la question 3 sont maintenues, il est probable que la clause de rendez-vous sera indispensable, voire même annuellement.

Question 17 : Que pensez-vous de la prise en compte par le tarif ATRD5 des nouvelles dépenses présentées par GRDF au titre du projet Gazpar, hors dépenses relevant d'un report de charges déjà couvertes par le tarif ATRD4 ?

Cette prise en compte semble en effet nécessaire, l'on voit bien que de nouveaux besoins et de nouvelles demandes de développements créent des charges supplémentaires qui doivent être

couvertes, à notre sens. Nous sommes d'accord pour en exclure les dépenses relevant d'un report de charge déjà couvert par le tarif ATRD4.

Question 18 : Etes-vous favorable à la prise en compte dans le CRCP des éventuelles évolutions de charges du projet « Tulipe » ?

Oui.

Question 19 : Pensez-vous que le développement de prestations d'accompagnement des collectivités territoriales dans le cadre de la transition énergétique relève des missions dévolues au GRD ? Si oui, estimez-vous nécessaire que le tarif couvre des ressources supplémentaires de GRDF spécifiques à l'accompagnement des collectivités ?

Oui, il nous semble que la question des territoires et des relations de GRDF avec eux, dans le cadre de la transition énergétique, est important et relève des missions du GRD. Nous ne voyons pas qui, en dehors du GRD, pourrait porter cette mission. En ce sens, il nous semble que l'analyse engagée par la CRE sur la question des ressources supplémentaires doit parvenir à son terme avant que nous puissions nous prononcer sur la deuxième partie de la question.

Question 20 : Pensez-vous que le développement de l'activité de prévision de la demande par GRDF nécessite la prise en compte par le tarif ATRD5 de coûts supplémentaires?

Oui, quitte à profiter des clauses de rendez-vous pour corriger les coûts excessifs qui auraient pu être pris en compte.

Question 21 : Etes-vous favorable à la prise en compte des coûts des projets « Smart Grids » par le tarif ATRD5, sous réserve d'une analyse coûts-bénéfices favorable ?

Oui, nous y sommes favorables.

Question 22 : Etes-vous favorable au transfert de certaines charges relatives aux ouvrages de raccordement au réseau de transport, notamment des charges « 3R » (réparations, remplacement, renouvellement des postes), des tarifs ATRD5 des GRD vers le terme de capacité de livraison aux PITD des tarifs ATRT6 des GRT ?

NSP

Question 23 : Que pensez-vous des modalités envisagées par la CRE pour la couverture des charges générées par les impayés des clients finals relatifs aux sommes dues au titre de l'utilisation du réseau de distribution, d'une part, pour le flux d'impayés et, d'autre part, pour le stock d'impayés ? Question 24 : Que pensez-vous de l'introduction d'un poste au CRCP permettant de prendre en compte les écarts entre la trajectoire prévisionnelle et le coût réel relatif aux impayés (stock et flux) ?

NSP

Question 25 : Que pensez-vous de la fourchette de taux de rémunération du capital envisagée par la CRE ?

NSP

Question 26 : Etes-vous favorable à la prise en compte des évolutions du modèle de prévisions proposées par GRDF (recalage du modèle de correction climatique et nouvelle référence climatique) ? Question 27 : Que pensez-vous des trajectoires prévisionnelles de quantités de gaz distribuées et de consommateurs raccordés proposées par GRDF ?

Oui, nous sommes favorables au modèle de prévisions climatiques proposé par GRDF. Les trajectoires prévisionnelles des quantités de gaz nous semblent crédibles.

Question 28 : Etes-vous favorable au maintien du seuil entre les options tarifaires T1 et T2 à 6 MWh par an ?

NSP

Question 31 : Etes-vous favorable au lancement dès le 2ème trimestre 2016 de travaux de détermination des coûts à long terme, en fonction de l'utilisation que chaque catégorie de consommateurs fait du réseau, en vue de l'adaptation de la structure tarifaire ATRD ? Que pensez-vous du calendrier prévisionnel envisagé ?

Nous sommes d'accord avec cette proposition.